



## Quand on est con...on est con !!!

Georges Brassens le chantait si bien dans l'une de ces chansons phares des années 60, « Quand on est con, on est con ! ». Ces paroles nous apparaissent encore plus d'actualités à la lecture du dernier torchon de FO intitulé « Le cadeau de Noël du flop syndical », écrit, à notre sens, dans l'unique but de s'adonner à leur passe-temps favori : « Alimenter la guerre syndicale » et ainsi délecter leur venin à des fins élitistes. **La CGT Pénitentiaire** n'a jamais été friand de ce genre de procédé, préférant, bien souvent, l'ignorance à la bêtise humaine. Mais force est de constater, que nos camarades de Force Ouvrière ne s'épuisent jamais à ce petit jeu, au grand bénéfice de la DAP, leur compère, qui se délecte inlassablement de cette « guéguerre syndicale ».

Cette dernière communication étant le summum de la désinformation et du mélange des genres, elle nous amène à un droit de réponse afin de rétablir la vérité.

Prévue par la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021, la réforme du travail pénitentiaire instaure plusieurs mesures afin de mieux contractualiser le travail pénitentiaire et ainsi modifier toute la philosophie autour de la relation travail/détenus. Il s'agit, en quelques sortes, de rapprocher les conditions d'exercice du travail en détention de celles que les détenus connaîtront à la sortie, favorisant ainsi leur réinsertion professionnelle et donc de prévenir la récidive. **La CGT Pénitentiaire** a voté contre cette loi lors d'un CTM puisqu'elle englobe les surveillants adjoints et la réserve pénitentiaire. Sujets dont notre organisation est totalement opposée.

Le point prévu à l'ordre du jour du CSA d'hier (projet décret assurance chômage) n'était donc juste qu'une simple déclinaison de l'ordonnance de 2022 sur les droits sociaux des personnes détenues, dans la poursuite de la loi de confiance de 2021. Rien de nouveau contrairement à ce que souhaite laisser sous-entendre FO. Lorsque nous nous sommes abstenus sur l'ordonnance prévoyant le volet assurance chômage,



ces dispositions étaient une charge de travail supplémentaire sans apport de personnels.

Alors pourquoi FO Justice agite-t-il soudainement l'épouvantail de cette mesure sociale pour les détenus alors que celui-ci résulte d'un cadre législatif bien plus large qui n'a jamais été contesté, même par eux, dans d'autres instances ? On se pose la question !

Cette stratégie de ces trublions permet à coup sûr de vouloir faire oublier leur dernière trahison concernant la réforme des premiers surveillants, du RAEP et de la soi-disant priorisation à l'ancienneté ! Personne n'est dupe !

Pour **La CGT Pénitentiaire**, c'est à travers cette opposition outrancière que Force Ouvrière continue à jouer précisément au jeu de l'administration. En caricaturant les débats et en désignant des adversaires imaginaires parmi les autres organisations syndicales, elle se détourne des véritables intérêts des personnels pénitentiaires qu'elle est censée représenter.

Alors qui fait réellement un cadeau à qui ? La réponse est évidente : ce spectacle profite à leur partenaire de la DAP et non aux agents !

**La CGT Pénitentiaire** ne se laissera jamais prendre à jouer à ce jeu dangereux car l'urgence est ailleurs. Défendre nos conditions de travail, combattre la surpopulation pénale, lutter pour des moyens humains et budgétaires à la hauteur des missions qui nous sont confiées doit être la **PRIORITE**.

**Arrêtons de perdre du temps avec ces querelles inutiles.**

**Pas besoin d'infox pour la CGT Pénitentiaire :**

**Notre seul intérêt, la défense du personnel !!!**

Montreuil, le 18 décembre 2024.